



Lausanne, le 2 avril 2020

Mise en place d'une Centrale des Solidarités

Mesdames, Messieurs les Syndics,
Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux,

La Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) ainsi que l'Etat-major cantonal de conduite par l'entremise du corps préfectoral souhaitent vous informer de la mise sur pied d'une coordination cantonale des solidarités. La mise en place de cette coordination a été validée par le Conseil d'Etat afin de répondre aux besoins d'appui social et d'accompagnement de l'ensemble de la population vulnérable vaudoise dans le contexte actuel de pandémie CoVID-19. Cette coordination complète le Plan de soutien logistique aux personnes de plus de 65 ans en vigueur depuis lundi 23 mars 2020. Avec cette coordination, toute la population ayant besoin d'une aide pourra la solliciter.

Les communes restent la porte d'entrée du dispositif pour la population et la première ligne d'actions. Ce courrier décrit le dispositif prévu. Il a été élaboré en partenariat étroit avec les préfets.

1.) Principe général :

Réponses aux besoins d'appui social et d'accompagnement :

- **1^{ère} ligne** : Les communes sont en première ligne pour recueillir et répondre aux besoins d'appui social et d'accompagnement de leurs citoyens ainsi que pour trouver des réponses dans le réseau médico-social de proximité, dans le réseau primaire des personnes (proches, amis, voisins), parmi les bénévoles et autres solidarités annoncées.
- **2^{ème} ligne** : Un dispositif de deuxième ligne, nommé **Centrale des solidarités**, subsidiaire à l'intervention des communes, est mis en place par la DGCS pour venir en appui et soutien des communes. Un coordinateur social régional est chargé de recueillir les demandes pour lesquelles les communes n'ont pu répondre que partiellement ou n'ont pas trouvé de réponse adéquate. Le coordinateur est chargé de considérer la demande et d'y apporter une réponse par le réseau des solidarités régional et cantonal. Une fois la prestation délivrée au bénéficiaire, le coordinateur régional en informe la commune.

Pour atteindre la Centrale des solidarités : numéro unique : 0848 303 038
(puis tapez (1) pour Centre, (2) Nord/Broye, (3), Ouest, (4) Est)

Adresses mails des coordinateurs régionaux :

- CENTRE : solidarites.centre@avasad.ch
- NORD/BROYE : solidarites.nord@avasad.ch
- OUEST : solidarites.ouest@avasad.ch
- EST : solidarites.est@avasad.ch

2.) Organisation :

L'AVASAD assure la conduite opérationnelle du dispositif avec le soutien de cinq institutions sociales du Canton (Pro Senectute, Caritas, Croix-Rouge, Pro Infirmis, Bénévolat Vaud). Ce dispositif est relié aux quatre régions sanitaires (CENTRE, EST, OUEST et NORD/BROYE).

A tout moment, ces entités peuvent faire appel au bureau de gestion des bénévoles de l'EMCC (www.vd.ch/coronavirus-benevolat) qui pourra leur attribuer des ressources supplémentaires correspondant à la prestation sociale attendue. Près d'un millier de citoyens se sont portés volontaires auprès de cette instance cantonale pour aider dans le cadre de la crise sanitaire CoVID-19. Son rôle est de mettre en relation ses bénévoles annoncés avec les organisations dans le besoin. Les communes peuvent également directement faire appel à ce bureau de gestion des bénévoles cantonal pour des prestations qui sortent du cadre de la Centrale des solidarités, tel que le soutien à d'autres tâches communales essentielles.

3.) Besoins et prestations considérées dans le cadre de l'appui social et de l'accompagnement :

Les prestations suivantes sont concernées :

- livrer des repas à domicile,
- faire les courses et les livrer à domicile,
- proposer un transport aux personnes à mobilité réduite (par exemple pour des traitements chroniques à l'hôpital, se rendre chez son médecin ou son pharmacien),
- soulager les proches aidant-e-s,
- proposer une relève d'urgence sous forme d'un accompagnement à domicile par un assistant professionnel (notamment pour les personnes en situation de handicap),
- garder les enfants à la maison pendant une période d'absence (par exemple en cas de rendez-vous médical des parents),
- aider au ménage (lessive et nettoyage),
- aider à réaliser des paiements et à obtenir de l'argent liquide,
- soutenir pour s'occuper de l'animal domestique lorsque la personne doit rester chez elle (par exemple en cas de maladie ou de quarantaine),
- rassurer, garder un lien et maintenir une vie sociale par des contacts téléphoniques.

Pour ces prestations, les principes actuels de tarification s'appliquent ainsi que les règles de remboursement par les régimes sociaux.

N.B : Ne sont pas concernées par ce dispositif les demandes d'aide financière de la population, visant à leur garantir le minimum vital. Celles-ci peuvent être adressées auprès du Centre social régional (CSR) auquel la commune est rattachée. Les CSR continuent à assurer la réception téléphonique et à répondre aux mails pendant la période de pandémie.

4.) Processus et documents :

Vous trouverez, en annexe, un processus décrivant le fonctionnement du dispositif et les modalités de sollicitations des coordinateurs régionaux ainsi que des recommandations sur l'engagement de bénévoles, à titre d'information, émises par la DGCS en partenariat avec les institutions partenaires du projet. Vous y trouverez également un modèle de flyer que vous pouvez, soit joindre à un courrier d'information de votre part destiné aux bénéficiaires potentiels, soit afficher dans votre commune. Une information aux médias est prévue à la fin de cette semaine organisée par la DGCS et les préfets.

En cas de questions inhérentes au fonctionnement du dispositif, nous vous remercions d'en référer aux préfets de votre district qui feront le lien avec la DGCS afin d'adapter au mieux le dispositif. En effet, celui-ci peut être amené à s'adapter au fur et à mesure des besoins. En particulier, il se peut que certaines démarches bénévoles s'épuisent avec le temps et le dispositif mis en place est appelé à durer le temps de la crise sanitaire que nous traversons.

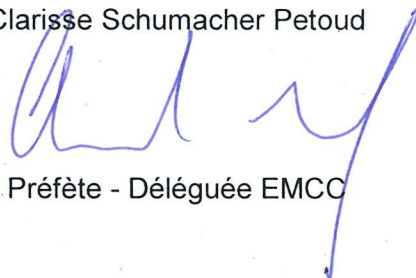
En espérant que ce dispositif vous permettra de compléter votre réponse aux besoins de la population, et en vous remerciant d'avance de votre précieuse collaboration, nous vous prions de recevoir, Mesdames, Messieurs les Syndics, Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux, nos respectueuses salutations.

Fabrice Ghelfi



Directeur général

Clarisse Schumacher Petoud



Préfète - Déléguée EMCC

Annexes

- Coordination des solidarités et processus de sollicitation des coordinateurs régionaux.
- Recommandations pour le bénévolat.
- Flyer type destiné aux bénéficiaires.

Copies

- CEMCC
- Préfets
- Conférence des directeurs des régions d'action sociale